



328

DECRET D/2019/ /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEDECINS MILITAIRES AU
GRADE SOUS-LIEUTENANT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance N°023/PRG du 16 décembre 1958, portant création de l'Armée Nationale de la République de Guinée ;

Vu la loi L/2019/0041/AN du 04 septembre 2019, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret D/2018/243/PRG/SGG du 08 octobre 2018, portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les médecins militaires spécialistes de l'armée guinéenne dont les prénoms et noms suivent sont nommés au grade Sous-lieutenant. Ce sont:

N°/O	Mle	GRADE	PRENOMS	NOM	UNITE	OBS.
1	28559/G	ADC	Cherif	SYLLA	CGT/Dixinn	
2	28255/G	ADJ	Daouda	SYLLA	DGSSA	
3	29841/G	ADJ	Mohamed	MANSARE	DGSSA	
4	30809/G	ADJ	Sia Marie	MOUDENKENO	DGSSA	
5	27572/G	SCH	Fanda	CONDE	DGSSA	
6	37767/G	SCH	Simon Pierre	LOUA	EMAM	
7	44050/G	SCH	Aly Badara	CAMARA	HCGN-DJM	
8	32792/G	SGT	Ismael	DABO	DGSSA	
9	38275/G	SGT	Mamady	KANTE	EMAA	

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 12 DEC 2019

Professeur Alpha CONDE